

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL491

présenté par  
M. Rimane, Mme Faucillon et Mme K/Bidi

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Prenant acte du constat issu du rapport du comité des États généraux de la justice selon lequel « les départements, régions et collectivités d'outre-mer présentent des caractéristiques démographiques et socio-économiques qui les distinguent significativement de la métropole et pèsent sur l'activité des juridictions et des services déconcentrés », le fonctionnement de la justice outre-mer fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera remis au Parlement dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons remédier à une prise en compte insuffisante au sein du rapport issu des États généraux de la Justice de la singularité de l'accès au droit et à la justice dans les territoires dits d'Outre-mer, caractérisés par des institutions et des services judiciaires en grande tension.